

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 4215

présenté par

Mme Garin, M. Fournier, Mme Pochon et Mme Rousseau

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Pour les exploitations d'élevage, il intègre, dès lors que l'outil de mesure adéquat sera déployé par la filière concernée, une évaluation du bien-être animal. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les outils de diagnostic du bien-être animal se développent depuis plusieurs années, dans toutes les filières, et permettent de valoriser la pratique d'élevage lors de la reprise de l'exploitation. Que cela soit dans la filière avicole, avec l'outil EBENE, ou encore en filière bovine avec BOVIWEL, ou en porc avec l'outil BEEP, les éleveurs disposent d'outils innovants pour évaluer le bien-être animal dans leur exploitation. Ces outils se déploient progressivement dans toutes les filières d'élevage.

Il est donc important d'intégrer, dans les diagnostics d'accompagnement à la transmission, le critère du bien-être.